

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 1^{er} février 2023

Le Conseil municipal a donné son accord pour renouveler, pour l'année 2023, la convention passée entre Canal9 / Kanal9 et la Commune pour la cérémonie des mérites sportifs valaisans.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat d'ingénieur civil pour l'étude de faisabilité des améliorations des routes de Vuisse et de la Sionne au bureau Holinger SA Sion.

Le Conseil municipal a validé la liste des candidats présentés pour l'attribution des mérites saviésans 2022 dont la cérémonie se déroulera le dimanche 26 mars prochain au Théâtre le Baladin.

Le Conseil Municipal a accepté le calendrier de la structure d'accueil pour l'année 2023-2024 et fixé la rentrée 2024-2025 au lundi 12 août 2024, une semaine avant la rentrée scolaire des écoles (lundi 19 août 2024).

Le Conseil municipal a octroïé le droit de cité à M. Théo Florian Pittet, domicilié à Savièse.

Le Conseil municipal a accepté la reprise du consortage d'eau d'irrigation de Zuppuy. Dans l'enchaînement, il a adjugé les mandats suivants pour l'entretien annuel de la conduite principale d'eau d'irrigation, à savoir sa mise en charge et sa vidange :

- Courtine & Héritier SA
pour le périmètre de Zuppuy
pour le périmètre de Moréchon
- Dubuis Fils SA
pour le périmètre de Nance Dezace
- Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA
pour le périmètre de Mossevron et d'Arvige

Le Conseil municipal a adjugé en gré à gré à la maison aqua metro, la fourniture de 65 compteurs de diamètre DN25, DN30 et DN40 et les pièces de raccords, ceci pour les commerces demandant des compteurs de plus gros diamètre que le standard habituel.